Utilisation de l’intelligence artificielle en médecine vétérinaire

16 mai 2025

L’Association américaine des ordres nationaux vétérinaires (AAVSB) a publié, en mars 2025, un livre blanc sur les aspects réglementaires de l’utilisation de l’intelligence artificielle (IA) en pratique vétérinaire. Il en recommande une utilisation raisonnée et mentionne divers points d’alerte, proches des préoccupations de l’ordre britannique. Tout d’abord, le vétérinaire est responsable des décisions prises. Ensuite, le cadre réglementaire reste à préciser sur plusieurs points : exercice illégal de la médecine vétérinaire *via* l’IA, tenue des dossiers et confidentialité des données, devoir de recueillir le consentement éclairé du client avant de recourir à cette technologie. Troisièmement, l’ouvrage met en garde contre des risques d’erreurs lors de la transcription vocale et de l’analyse d’imagerie médicale. De plus, pour la surveillance des troupeaux, la grande diversité des espèces concernées peut entrainer de mauvaises interprétations par l’appareil. Enfin, il n’existe pas de standard de validation préalable à la commercialisation des logiciels d’IA vétérinaires actuels. La responsabilité de leur utilisation pèse donc entièrement sur le praticien.

Source : Association américaine des ordres nationaux vétérinaires (AAVSB)